



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR L'INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE
RESTAURATION DE LA SOCIETE DE CLERCQ
PACE DU GENERAL LECLERC**

**DÉCISION N° AU-19-146
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

**A VINCENNES, LE SAMEDI 11 MAI 2019 DE 10H
A 20H**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société De Clercq, représentée par son gérant, Monsieur Thibaud De Clercq, dont le siège social est situé 12 rue des Fossés Saint-Jacques – 75005 Paris, d'un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de cette proposition dans le cadre de la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes le samedi 11 mai 2019.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société De Clercq représentée par son gérant, Monsieur Thibaud De Clercq, dont le siège social est situé 12 rue des Fossés Saint-Jacques – 75005 Paris, pour un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h ;

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190405-lmc1H6155H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/04/2019 Date de Publication : 05/04/2019
